

Évaluation des acquis des élèves en français et en mathématiques CE1 et CM2

Ces évaluations, mises en place pour la première fois en 2009, constituent le 4^o élément qui clôt la mise en œuvre de la réforme de l'école primaire. (3 autres éléments : les nouveaux programmes, la nouvelle organisation du temps scolaire avec mise en place de l'aide personnalisée, organisation du soutien hors temps scolaire (stage de remise à niveau et accompagnement éducatif dans les écoles en éducation prioritaire))

1. Objectifs et finalités

- Mesurer les acquis des élèves français à des moments clefs de leur scolarité.
- Donner aux parents toutes les informations auxquelles ils ont droit, en évitant un classement des écoles.
- Disposer d'un nouvel indice de l'efficacité des enseignements à l'école.

2. Les compétences évaluées

- Les compétences et connaissances évaluées sont organisées conformément aux programmes et présentées dans des tableaux de synthèse selon les 5 domaines de chacune des disciplines

Français	Mathématiques
<ul style="list-style-type: none"> ● lire ● écrire ● vocabulaire ● grammaire ● orthographe 	<ul style="list-style-type: none"> ● nombres ● calculs ● géométrie ● grandeurs et les mesures ● organisation et gestion de données

- Le contenu de ces tableaux est intégralement extrait des programmes .

3. La saisie et la remontée des résultats

- Après correction des livrets, les enseignants saisissent les codes des résultats de chaque élève sur une application locale installée sur l'ordinateur de l'école.
- Après que ces résultats ont été anonymés, les remontées vers le ministère se font dans un deuxième temps par une application web distincte.

4. Qui aura accès aux résultats ?

4.1. Le grand public

aura accès aux résultats globaux de la France entière, des académies et des départements

Par consultation du site national.

Ces résultats présenteront une répartition en 4 groupes selon le niveau de réussite. Aucun classement des écoles ne sera donc possible.

4.2. Les parents

Comme tous les citoyens ils auront accès aux résultats globaux, **par consultation du site national**

De plus ils auront accès aux résultats de leur enfant et de l'école de leur enfant **par la communication orale et papier que leur en fera le maître ou le directeur**

5. Confidentialité

- Les résultats individuels des élèves ne seront connus que de leurs parents, de leur maître et du directeur de l'école.
- Les résultats individuels des écoles ne seront pas publics ; ils resteront internes à l'Éducation nationale.

6. Exploitation des résultats

Indicateurs de répartition, en français et en mathématiques :

- Élèves dont le taux de réussite est inférieur à 33% ⁽¹⁾ :
 - En grande difficulté scolaire
 - Cible privilégiée des dispositifs de remédiation prévus par la réforme de 2008 : vigilance particulière et aide au sein de la classe, aide personnalisée, stages de remise à niveau.
- Élèves dont le taux de réussite est compris entre 33% et 50% ⁽¹⁾ :
 - Maîtrise encore insuffisante des fondamentaux.
 - Doivent faire l'objet d'une attention particulière
- Élèves dont le taux de réussite est compris entre 50% et 66% ⁽¹⁾ :
 - Bonne performance.
- Élèves dont le taux de réussite est supérieur à 66% ⁽¹⁾ :
 - Bonne performance.

Pour les inspecteurs de circonscription, les directeurs, les maîtres, chacun à son niveau, il s'agira d(e) :

- Analyser finement les résultats et repérer les difficultés isolées ou massives.
- Repérer les marges de progrès.
- **Adapter les dispositifs d'aide et de soutien à la disposition des enseignants afin d'individualiser les apprentissages pour conduire chacun à réussir.**
- Réguler les progressions au niveau des cycles.
- Mobiliser les équipes.
- Définir ou adapter les plans d'animation et de formation.

(1) Seuil de 2009. Afin de garantir la comparabilité des résultats entre différentes années, les seuils applicables pour définir les 4 groupes sont calculés chaque année par la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance)